



## LA RESPONSABILISATION DES ENTREPRISES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Cartographie des mécanismes de responsabilité des entreprises et des interactions des donateurs avec le secteur privé dans le domaine du développement

Comment pouvons-nous faire en sorte que les entreprises – en particulier les entreprises multinationales (EMN) – contribuent réellement au développement dans les pays où elles mènent leurs activités ? Comment prévoir qu'elles se responsabilisent de leurs actions afin d'avoir un impact sur le développement ? Comment leur imposer une obligation redditionnelle quant à l'utilisation des fonds publics ? Ce sont là des questions qui peuvent sembler immédiates mais qui méritent toutefois de trouver une réponse.

« **La responsabilisation des entreprises POUR le développement** », publiée en avril 2015 avec le soutien du POED, et a été rédigé par la RSCD et Eurodad. Le rapport met en exergue les mécanismes existants de responsabilisation des entreprises de manière générale, ainsi que des critères spécifiques permettant de garantir l'efficacité des initiatives du secteur privé dans le contexte du développement.

Les recommandations suivantes sont adressées à l'ensemble de la communauté du développement :

### Sur les mécanismes de responsabilisation des entreprises

- Divers mécanismes ont déjà été mis en place en vue de réglementer, d'orienter et d'évaluer le comportement des entreprises. Il semble cependant **très difficile de les faire fonctionner dans la réalité**, en raison d'un manque criant d'engagement de la part des entreprises.
- **Il convient d'affirmer la redevabilité des entreprises** sur la base des normes internationales qui les concernent directement ou indirectement (par le biais des États).
- Avec l'intérêt croissant réveillé par le secteur privé en tant qu'acteur du développement, les instruments existants de responsabilisation des entreprises devraient être amenés à avoir une importance accrue. **Il faut que l'adhésion aux lignes directrices et aux principes internationalement reconnus** concernant le comportement des entreprises et les instruments de responsabilisation qui les concernent (à savoir le mécanisme de contrôle de l'OIT, la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme), **tout comme leur mise en œuvre, deviennent des conditions clés pour l'octroi d'un appui au secteur privé en matière de coopération au développement.**
- L'éligibilité devrait être subordonnée au respect de ces instruments, et un système de surveillance adéquat **devrait aboutir à la suspension du soutien financier lorsque des violations sont détectées.**
- Dans le cas spécifique des AET, ils doivent être **liés à l'octroi de soutien financier** aux entreprises privées en développement.
- L'intégration des approches fondées sur les droits doit être au cœur de tout processus de développement, en recourant à un paradigme inclusif et à multiples parties prenantes qui comporte **un dialogue social.**

(continue derrière)

## Sur la manière dont les donateurs utilisent l'aide pour faire intervenir le secteur privé dans le développement

- **Convenir d'un discours cohérent concernant le rôle du secteur privé en matière de développement afin de veiller à ce qu'aucune région ou qu'aucun pays ne soient négligés.**
- **Élaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires en vue de porter à son maximum l'impact sur le développement des flux de l'aide.** L'aide est une ressource rare et les donateurs doivent être capables de répondre à des questions telles que : est-ce que le fait d'utiliser l'aide pour des instruments de mobilisation des fonds dans les pays en développement représente une manière plus efficace et efficiente économiquement d'utiliser l'aide, comparé, par exemple, à la création de systèmes de marchés publics qui avantagent les pauvres, ou à l'investissement en matière de santé ou d'éducation ? En particulier :
  - **Les donateurs devraient garantir l'additionnalité financière en établissant des indicateurs qui évaluent les besoins financiers ainsi que les coûts d'opportunité** par rapport à d'autres préoccupations de développement, et en créant des critères d'admissibilité qui favorisent le secteur privé national et tiennent des dossiers de suivi de volume du secteur privé dans la prestation de résultats.
  - Compte tenu des problèmes dans la mesure de l'additionnalité, **les donateurs doivent préciser les résultats de développement prévus et s'assurer que les investissements publics vers le secteur privé se transforment en moyens de subsistance durables, respect des droits du travail**, création d'emplois de qualité, et amélioration des résultats sociaux et environnementaux.
  - Convenir d'un cadre mondial, forgé à partir des principes d'efficacité de l'aide au développement, susceptible d'être également appliqué à toutes les formes d'appui au secteur privé. Cela devrait notamment inclure **l'alignement sur les priorités de développement des pays et une approche inclusive à l'engagement des citoyens** (c'est à dire les OSC, les syndicats (par le dialogue social) et les communautés locales, en plus des acteurs du secteur privé). Ces principes doivent être compatibles avec l'appropriation démocratique et l'utilisation des systèmes nationaux, y compris les marchés publics.
  - Améliorer les outils utilisés afin d'enregistrer et de faire le suivi du soutien des donateurs au secteur privé, en commençant par corriger les limites identifiées au long du présent rapport. Il conviendrait d'accorder une attention spéciale aux pratiques d'établissement des rapports concernant les modalités d'aide visant la mobilisation.
- **Aligner les ressources et les efforts internationaux visant à améliorer l'interaction des donateurs avec le secteur privé sur les domaines dans lesquels ils auront la plus grande probabilité d'apporter une contribution significative** à la réalisation des objectifs internationaux de développement. Compte tenu de l'importance **des systèmes de marchés publics** des pays donateurs autant que des pays en développement dans le contexte de l'octroi de l'aide, ainsi que du fait que leur impact dépasse largement ce domaine restreint, il semblerait raisonnable que la communauté du développement accorde davantage d'attention à cette sphère de travail :
  - **Les ressources d'aide devraient principalement être utilisées pour réduire la pauvreté et les inégalités** et pour atteindre les objectifs de développement. L'objectif de tout l'engagement du secteur privé dans le développement devrait être de produire des résultats de développement positifs et cela ne devrait pas être obscurci par la volonté de créer et augmenter ses profits.
  - **Les donateurs devraient s'engager à délier complètement leur aide** pour s'assurer que les ressources peuvent être utilisées plus efficacement et qu'elles puissent cibler des partenaires stratégiques dans le secteur privé.

**Lien permanent au rapport : <http://www.ituc-csi.org/business-accountability-FR>**